

RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01809

Numéro SIREN : 535 213 706

Nom ou dénomination : GROUPE DALI

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 15392

*Art'v' offre
a l'original*

Groupe DALI

17 Boulevard Robert Thiboust

77700 Serris

*
Néant

Désignation de l'entreprise **D2I INVESTISSEMENTS**

Adresse de l'entreprise **17 BOULEVARD ROBERT THIBOUST 77700 SERRIS**

Tél. : 01 64 63 04 13

SIRET

5 3 5 2 1 3 7 0 6 0 0 0 1 8

R.C.S Meaux 535 213 706 00026

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

Exercice N clos le
31/12/2020

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	{ Fonds commercial * Autres *	014	1 701	1 701
	Immobilisations corporelles *	028	109 485	37 306
	Immobilisations financières * (1)	040	3 799 981	3 799 981
	Total I (5)	044	3 911 167	3 872 159
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	1 576 802	1 552 213
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	2 120 611	2 120 611
	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	072	359 419	359 419
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	346 698	346 698
	Charges constatées d'avance *	092	12 037	12 037
	Total II	096	4 415 566	4 390 977
	Total général (I+II)	110	8 326 733	8 263 137
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			600 000
	Écarts de réévaluation			120
	Réserve légale			124
	Réserves réglementées *			126
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131) 132	20 756
	Report à nouveau			130
	Résultat de l'exercice			134
	Provisions réglementées			60 072
				136
				29 561
	Total I	142		710 389
	Provisions pour risques et charges			Total II 154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			6 111 271
	Fournisseurs et comptes rattachés *			164
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	4 858) 172	369 355
	Produits constatés d'avance			176
				1 072 122
	Total III	176		7 552 748
	Total général (I + II + III)	180		8 263 137
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		4 545 564
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		2 566 090
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
			(5)	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

GROUPE DALI
Société par actions simplifiée au
capital de 600 000 euros
Siège social : 17 Boulevard Robert Thiboust
, 77700 SERRIS
535 213 706 RCS MEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le 30 Juin,

A 16H

Les associés de la société GROUPE DALI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 17 Boulevard Robert Thiboust – 77700 Serris

Sont présents :

Monsieur Khaled DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété, Monsieur

Farid DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Khaled DALI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

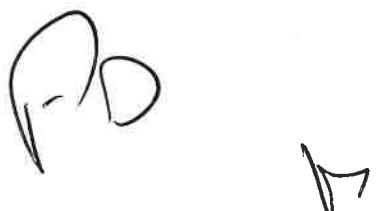
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé et expose à l'Assemblée ses observations sur l'exercice écoulé

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la société répondant à la définition des petites entreprises, la présidence est dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion (C. com. art. L 232-1, IV modifié Loi art. 55, IV).

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 29561.29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	29 561.29 euros
Affectation à la réserve légale	1 478.06 euros
Solde	28 083.23 euros

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 28 083.23 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



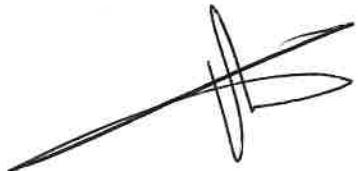
QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consecutives à l'adoption des résolutions qui précédent

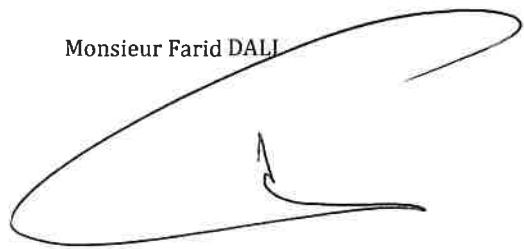
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.

Monsieur Khaled DALI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Khaled DALI'.

Monsieur Farid DALI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Farid DALI'.